



Département de l'ESSONNE
Arrondissement d'ETAMPES
Canton de DOURDAN

République Française

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal du 3 juin 2022

Date de la convocation :
25 Mai 2022

Conseillers en exercice : 19

Absents : 8

Représentés : 8

Délibération N° 2022-22

Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le trois du mois de juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Magali HAUTEFEUILLE.

PRESENTS : Magali HAUTEFEUILLE, Maire ; Sylvain LARQUETOU, Laurent RAVENET, Vanessa MANEIRO Adjoints ; Blandine BELPECHE, Béatrice ROZENSTHEIM, Maryse GAREL, Patrice BELLET, Jérôme MARQUES, Monique NOLIN, Jean-Pierre GRANJEAN, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Thierry SAULET a donné pouvoir à Laurent RAVENET

Daniel IVERT a donné pouvoir à Maryse GAREL

Monsieur Guy BERVIN a donné pouvoir à Sylvain LARQUETOU

Anne-Marie BAILLOUX a donné pouvoir à Béatrice ROZENSTHEIM

Marion RENAULT a donné pouvoir à Jérôme MARQUES

Valérie CALDAYROUX a donné pouvoir à Magali HAUTEFEUILLE

Valérie LACOSTE a donné pouvoir à Monique NOLIN

Pascal JAVOURET a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANJEAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent RAVENET

**Participation des parents / responsables légaux pour le
transport scolaire communal des élèves fréquentant le
groupe scolaire Georges Debono pour l'année scolaire
2022/2023**

Sur proposition de la commission « Ecoles »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander une participation financière aux parents / responsables légaux des enfants empruntant le car scolaire communal. La participation financière demandée aux parents / responsables légaux est fixée de façon forfaitaire par an :

- à 42.00 € par an et par enfant pour 1 enfant,
- à 38.00 € par an et par enfant pour 2 enfants,
- à 32.00 € par an et par enfant pour 3 enfants et plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 1 voix contre (LACOSTE), 2 abstentions (NOLIN, JAVOURET), 16 voix pour

ADOPTÉ les tarifs proposés ci-dessus, pour l'année scolaire 2022/2023

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Magali HAUTEFEUILLE



Acte rendu exécutoire :

- Transmis au représentant de l'Etat
- Publié le :